

## Organismes signataires de la charte de qualité



**Ajege**  
24, rue Gourgas, 1205 Genève  
T 022 807 27 47  
www.ajege.ch



**Vacances nouvelles**  
11, rue Grand-Pré, 1202 Genève  
T 022 734 25 25  
www.vacances-nouvelles.ch



**Association «Aventure, Nature et Découvertes»**  
Les vignolles  
6, rte de Champvigny, 1242 Satigny  
T 079 345 85 79  
www.vignolles.ch



**Centre protestant de vacances**  
14, rue du Village-Suisse, 1205 Genève  
T 022 809 49 79  
www.camps.ch



**Caritas Jeunesse**  
11, rue Jean-Violette, 1205 Genève  
T 022 708 04 04  
www.caritas-jeunesse.ch



**Genève-loisirs**  
case postale 36, 1232 Confignon  
T 022 756 35 10  
www.geneve-loisirs.ch



**WWF-Suisse**  
6, av. Dickens  
1006 Lausanne  
T 021 966 73 73  
www.wwf.ch



**Mouvement de la Jeunesse suisse romande**  
8, rue Baulacre, 1202 Genève  
T 022 733 55 13  
www.mjsr.ch



**Service des loisirs de la jeunesse  
Secteur centres de vacances**  
19, rte des Franchises, 1203 Genève  
T 022 546 21 50  
www.ge.ch/loisirs-jeunes/camps.asp

## Partenaires



**Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active**  
11, rte des Franchises, 1203 Genève  
T 022 940 17 57  
www.formation-cemea.ch



**Groupe de liaison des associations de jeunesse**  
5, rue du Village-Suisse, 1205 Genève  
T 022 328 64 40  
www.glaj-ge.ch

Avec le soutien de



**GROUPEMENT GENEVOIS POUR LA QUALITÉ  
DANS LES ORGANISMES DE VACANCES**

**CHARTRE DE QUALITÉ ET  
FORMATION POUR  
MONITEURS**

**Groupelement genevois  
pour la qualité dans  
les organismes de vacances**  
5, rue du Village-Suisse  
1205 Genève  
T 022 328 64 55

[www.chartedequalite.ch](http://www.chartedequalite.ch)  
[info@chartedequalite.ch](mailto:info@chartedequalite.ch)

Groupelement  
genevois pour  
la qualité  
dans les  
organismes  
de vacances

## Présentation

Le groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances a été créé en juin 1999 et regroupe des organismes de camps et colonies de vacances signataires de la Charte de qualité.

Cette Charte édicte des principes visant à assurer des prestations de qualité, dans le respect des lois et réglementations en vigueur ; les organismes signataires s'engagent à les respecter.

Les règles de base regroupent toutes les directives concernant l'organisation globale des camps et colonies ; les organismes signataires s'engagent à les respecter.

Le Groupement est subventionné par le Département de l'Instruction Publique.

## Buts

Les buts du Groupement sont :

1. De garantir le respect de la qualité dans l'organisation et l'animation des camps et colonies organisées par leurs membres.

2. D'informer les parents, le public et les instances concernées, des mesures concrètes prises pour assurer :

- une organisation et une animation de qualité
- des activités favorisant le développement personnel
- la sécurité des participants

Le groupement s'engage à soutenir ses membres dans l'amélioration de leurs prestations.

## Evaluation

Afin de garantir la conformité de l'organisation des colonies, séjours et camps de vacances à la Charte de qualité et aux règles de base, un contrôle est effectué régulièrement par des auditeurs mandatés par le Groupement.

Les règles de base complètes sont téléchargeables sur notre site :

[www.chartedequalite.ch](http://www.chartedequalite.ch)

## Formation pour les moniteurs de camps de vacances

Le Groupement pour la qualité dans les organismes genevois de vacances propose chaque année un dispositif de formation destiné aux moniteurs des organismes de vacances signataires de la charte de qualité. Le but de ce dispositif est de transmettre à travers un parcours de 5 ateliers les connaissances de base pour entrer dans la fonction de moniteur/trice et de devenir « chartocompatible ». Certaines formations préalables ou en cours sont équivalentes. Le programme de formation et les équivalences sont téléchargeables sur [www.chartedequalite.ch](http://www.chartedequalite.ch)

Le Groupement est l'initiateur de ce dispositif et décide de son application et de son contenu (nombre et thèmes des ateliers).

Le Groupement a mandaté les CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives) pour organiser les cours.

Pour s'inscrire :

[www.formation-cemea.ch](http://www.formation-cemea.ch)

## Charte de qualité des organismes genevois de vacances

En proposant des séjours à l'intention des enfants et des jeunes, les organismes de vacances répondent à des besoins sociaux, éducatifs, préventifs. Ils permettent aux enfants et aux jeunes de passer des vacances en pratiquant des activités variées dans un milieu adapté à leurs besoins et envies ; et ils permettent aux familles d'inscrire leurs enfants – par choix ou par obligation – dans un cadre sécurisant.

Soucieux d'assumer leurs responsabilités et de garantir autant que possible une prise en charge de qualité, les organismes de vacances membres du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances s'engagent à promouvoir et à respecter les principes suivants, dans le respect des lois, réglementations et règles en vigueur :

**A** / accepter – dans la mesure des possibilités – les inscriptions de tous les participants, sans discrimination et dans le respect de leurs différences ;

**B** / faciliter l'accès de chacun à ces séjours ;

**C** / veiller à une information aussi complète et précise que possible, et développer les moyens d'information adéquats ;

**D** / engager des équipes d'animation compétentes, au bénéfice des formations et expériences requises ;

**E** / définir clairement, avec les équipes d'animation, les objectifs pédagogiques des séjours, l'organisation de la vie collective et des activités, les conditions de vie et les modes d'intervention ;

**F** / aménager des lieux de vie agréables et favorisant la réalisation des objectifs pédagogiques ;

**G** / organiser une vie collective permettant aux participants de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur capacité à vivre à plusieurs ;

**H** / garantir la qualité de vie, notamment dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène, du rythme de vie, etc. ;

**I** / proposer des activités variées et répondant aux besoins, désirs et capacités des participants, accessibles à tous, de bonne valeur éducative et évitant les pièges de la simple consommation ;

**J** / assurer la sécurité physique et affective des participants.

Seuls les organismes de vacances qui sont membres du Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances et qui appliquent l'ensemble des mesures qui s'y rapportent sont habilités à inscrire dans leurs programmes et dans les informations transmises aux familles, aux autorités et à la population, le label suivant :

*« Notre organisme respecte les règles de base pour l'organisation de camps pour enfants et jeunes prescrites par le Groupement genevois pour la qualité des organismes de vacances. »*

Pour plus d'infos :

[www.chartedequalite.ch](http://www.chartedequalite.ch)